

Bulletin d'histoire politique

Une province libérale

Comment les institutions politiques structurent le pouvoir et désavouent les droits politiques et culturels du Québec

Pierre Serré



Volume 14, Number 3, Spring 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054476ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054476ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Serré, P. (2006). Une province libérale : comment les institutions politiques structurent le pouvoir et désavouent les droits politiques et culturels du Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 14(3), 247–258.
<https://doi.org/10.7202/1054476ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Une province libérale

Comment les institutions politiques structurent le pouvoir et désavouent les droits politiques et culturels du Québec

PIERRE SERRÉ

Politologue

*Chercheur associé à la Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec
de l'Université du Québec à Montréal*

INTRODUCTION

Ce court texte introduit une étude réalisée sur les élections et la politique fédérales au Québec et au Canada au cours de la période s'étalant de 1979 à 2004. Quelques éléments revenant sur les élections fédérales de 1968 à 1974 y sont également présentés. L'étude est maintenant disponible sur le site internet de la Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec de l'Université du Québec à Montréal.

Cette analyse du comportement électoral sur la scène fédérale doit être située dans une perspective plus large, en référant au premier chef à la structuration du pouvoir au Québec et au Canada et à l'histoire contemporaine des relations entre le Québec et le Canada anglais. Les institutions politiques apparaissent jouer un rôle capital dans la subordination politique du Québec au sein du Canada. Après la réalité démographique du Québec au sein du Canada (groupe démographiquement minoritaire), l'hétérogénéité de sa propre population (deux groupes linguistiques d'allégeance nationale en opposition), la division des pouvoirs et des ressources au Canada, les institutions politiques, notamment le régime parlementaire et le mode de scrutin majoritaire, constituent le quatrième pilier de la situation de dépendance

politique du Québec. Or contrairement aux trois premiers facteurs mentionnés, les institutions qui caractérisent la vie politique provinciale, fédérale et, largement, municipale, ne sont pas « données immanentes » mais plutôt « héritages historiques » modifiés au fil des époques, et toujours modifiables. Seul le rôle symbolique de Lieutenant-gouverneur du Québec ne peut être aboli ; toutes les autres institutions étant à la portée des élus.

L'étude de la structuration du pouvoir est une problématique majeure mais elle demeure néanmoins négligée dans les études académiques. Les relations de pouvoir sont difficiles à saisir tandis que les préoccupations sectorielles attirent souvent davantage l'attention des chercheurs. Dans bon nombre d'interprétations de l'évolution du Québec contemporain, la structuration du pouvoir est présente mais souvent simpliste ou empruntée, voire tout bonnement absente. En sciences sociales, le manque de rigueur face aux faits permet la coexistence de cadres interprétatifs dont certains reposent sur la popularité de lieux communs. Délicate, l'analyse des rapports entre les groupes, ici les rapports intercommunautaires prédominants au Québec et au Canada, est susceptible de sanctionner empiriquement ces interprétations historiques. Également suspecte de dérive identitaire dans le cas des clivages nationalistes, elle présente l'inconvénient d'être simultanément facilement récupérable par les acteurs politiques et de prêter flan aux procès d'intention politiques.

L'étude de la structuration du pouvoir reprend la définition des acteurs, des enjeux et de la dynamique électorale et politique induite par les institutions représentatives, tant au Canada dans son ensemble qu'au Québec. Ce faisant, elle donne un sens à l'histoire et permet de situer les autres enjeux sociétaux. En outre, la dynamique politique produite par les institutions démocratiques canadiennes et québécoises révèle des problèmes éthiques graves relativement à l'exercice de la démocratie ainsi qu'au respect et à la mise en œuvre des droits collectifs (politiques et culturels) de la minorité nationale qu'est le Québec français.

LE PROBLÈME : UNE SOCIÉTÉ FRILEUSE FACE À LA NÉGATION DE SES DROITS COLLECTIFS

Le Québec constitue-t-il une société frileuse face à son propre devenir ? À n'en pas douter, l'unité politique n'y existe pas, bien au contraire. Le Québec est une société profondément divisée face à sa situation dans l'ensemble canadien. Et quelle est cette situation ? Une « communauté politique » majoritairement française qui vit une situation de subordination politique face au Canada anglais. Une communauté politique dont les droits politiques sont

contestés et ses droits culturels, combattus. Cette affirmation est incomplète puisque la communauté politique québécoise est aussi une collectivité qui, d'elle-même, ne parvient pas à se doter des mesures nécessaires pour assurer son propre avenir. Dans les deux cas, les institutions politiques jouent un rôle capital dans la production de ces dynamiques.

LA NÉGATION DES DROITS POLITIQUES ET CULTURELS DU QUÉBEC FRANÇAIS

La distinction entre droits politiques et droits culturels permet de comprendre la dynamique politique non seulement au Québec mais aussi au Canada. Par droits politiques, le philosophe Kymlicka (2001) référerait au droit à l'autodétermination pour toute communauté minoritaire. Par droits culturels, l'auteur référerait aux droits des minorités de prendre des mesures externes et internes pour se protéger. Les mesures externes vont du droit de veto sur tout changement constitutionnel aux mesures visant à contrôler tout mouvement de population susceptible d'affecter la composition démographique de la population (ex. : clause Québec de la loi 101). Les mesures de protection interne comprennent des mesures visant à circonscrire les choix individuels et à leur substituer un choix collectif (exemples : l'obligation de fréquentation des écoles primaires et secondaires françaises pour les francophones, les immigrants et leurs enfants tel que prescrit dans la Charte de la langue française, la répartition des ressources entre les institutions de la majorité et de la minorité, le bilinguisme institutionnel). Que de telles mesures ne suscitent pas l'adhésion d'individus issus de la communauté dominante n'en réduit pas pour autant la légitimité : comme toute majorité, une minorité a le droit de définir un cadre d'intégration de ses citoyens.

Au Canada, les droits politiques du Québec n'ont cessé d'être battus en brèche depuis le premier référendum, en 1980. En 1981, la perte du droit de veto et l'adoption d'une formule d'amendement de la Constitution consacrèrent le ravalement du Québec au rang de province comme les autres. Le référendum de 1995 fut suivi par l'adoption en 2000 de la Loi sur la Clarté référendaire, qui prétend désormais éclairer la démarche référendaire mais qui, en réalité, vient compliquer considérablement les possibilités d'accession à la souveraineté du Québec.

Quant aux droits culturels, les interventions du gouvernement québécois ont connu un nombre très limité de succès au cours des trente dernières années : l'adoption de la Charte de la langue française (loi 101) en 1977, la reconnaissance du rôle du Québec en matière d'immigration, la mise en place de commissions scolaires linguistiques avec, dans ce cas, la collaboration du gouvernement fédéral. Pour l'essentiel, cependant, on compte davantage de

terrain perdu que de gagné : l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1981, puis, après le renouveau nationaliste du début des années 1980 et la « grande frousse » référendaire de 1995, l'accélération de la lutte du gouvernement fédéral contre l'existence et l'affirmation du sentiment identitaire du Québec français. Le gouvernement fédéral, grâce à l'union sociale et au déséquilibre fiscal, qui montrent la complicité qui l'unissait aux gouvernements provinciaux, a sciemment agi de manière à contourner le gouvernement du Québec et à nouer des liens de dépendance plus étroits avec les municipalités et le petit monde des affaires, les universités, les organisations non gouvernementales et le monde communautaire. L'évolution des finances publiques de l'État québécois est telle que partout il est dépassé par la croissance rapide des besoins et... les petites sommes disséminées çà et là plus ou moins conditionnellement par le gouvernement fédéral. Le résultat escompté est encore à venir : pour s'en sortir, le gouvernement québécois, quelle que soit sa couleur, est acculé au ravalement de l'État, à la mise à sac des solidarités nationales et au morcellement du tissu social, à la soumission fiscale face à Ottawa.

La négation des droits collectifs des Québécois laisse entrevoir d'inquiétants développements pour les communautés politiques québécoise et canadienne. Plutôt que d'opter pour la satisfaction des revendications historiques et l'intégration dans le respect des différences, le Canada maintient son unité grâce à une dynamique de répression et d'éradication de l'identité québécoise. En d'autres termes, les institutions canadiennes conduisent le pays vers l'« effacement politique » de sa minorité nationale. Malheureusement, les voix qui s'élèvent pour protester contre cette dérive néfaste, tels Conway (1995), Tully (1999), Young (1995) et autres, sont peu nombreuses pour contrebalancer un système de représentation qui produit l'exclusion des Québécois même des fédéralistes nationalistes – du pouvoir à Ottawa,.

Cette exclusion vise non seulement la suppression du désir d'indépendance ou d'autodétermination, mais aussi, à terme, l'épuisement des droits culturels du Québec français. Entre deux référendums, l'absence de menace d'indépendance n'engendre donc pas la disparition des tensions entre francophones et anglophones au Canada. Le simple désir du gouvernement québécois d'adopter des mesures de protection externe ou interne dresse contre le Québec d'abord la minorité anglo-québécoise, puis le Canada anglais. La minorité anglo-québécoise joue un rôle indispensable dans la dynamique d'exclusion qui marque la scène politique fédérale.

Cette donnée de base, exposée en détails dans l'étude, permet d'envisager la mutation du nationalisme canadien engendrée par les transformations démographiques de l'électorat canadien. Ce nationalisme autrefois conservateur en matière de droits individuels et de droits collectifs, mais capable de

vivre avec des mesures de protection interne pour les États provinciaux (encore faibles), est devenu, dans la foulée des changements démographiques, libéral quant aux droits individuels des minorités immigrées, mais résolument fermé quant aux droits culturels du Québec français. Bien sûr, cette fermeture a abondamment nourri le nationalisme québécois : un gouvernement fédéral menaçant et hostile constituait la meilleure illustration de la domination de la majorité sur la minorité. Loin d'être statique, cette situation évolue toujours. Il s'agit d'un combat à finir, dont l'issue demeure pour le moment incertaine.

Tel est l'objet principal de cette étude du comportement électoral fédéral. Au cours des trente dernières années, les liens unissant le Parti libéral du Canada aux populations immigrées du Canada et du Québec se sont considérablement approfondis au point de constituer le facteur électoral dominant au Canada. Non seulement la proportion des populations immigrées et allophones a-t-elle connu une forte augmentation au cours des dernières décennies, mais leur poids s'est accentué au sein de la clientèle libérale, dans la députation et même... au conseil des ministres, comme au Québec.

Le Québec ne s'est jamais reconnu dans le nationalisme des libéraux, que ce soit sous Pierre Elliott Trudeau, Jean Chrétien ou Paul Martin. De 1968 à 2004, chez les francophones, les appuis n'ont jamais dépassé les 30 % des inscrits. Depuis 1993, les libéraux fédéraux oscillent à moins de 20 %, parfois même moins de 15 %. Avant 1984, l'abstentionnisme leur damait même le pion. Par la suite, en réussissant à rassembler suffisamment d'opposants, les conservateurs (1984 et 1988) puis le Bloc québécois (depuis 1993) les ont surclassés. Bon an mal an, le Québec a néanmoins toujours envoyé son contingent de députés libéraux fédéraux parmi lesquels quelques-uns seront nommés ministres au sein des gouvernements. Or il s'avère que la plupart de ces ministres sont issus de circonscriptions à forte composante non francophone tandis que l'électorat libéral francophone a un profil très peu représentatif. L'élite économique en constitue l'avant-garde, et ce sont les couches de l'électorat les moins politisées, dont les aînés, qui en forment la base.

Il n'y a pas de contradiction entre l'envoi de députés libéraux fédéraux à Ottawa et l'envoi de députés souverainistes ou nationalistes à Québec. Il n'y a tout simplement pas de place, dans les grands partis fédéraux, pour des Québécois qui défendent les droits politiques et culturels du Québec. Derrière le « Serment du Test » exigé de la nouvelle Gouverneure générale comme des candidats libéraux ou conservateurs en 2004 – l'adhésion à un nationalisme canadien hostile aux droits collectifs du Québec – on trouve l'exclusion du nationalisme québécois comme principe régissant les relations entre le Québec et le Canada. Cette situation n'est pas sans rapport avec la concentration

des pouvoirs et le mode de scrutin majoritaire. Une faction politique peut parfaitement gouverner le Canada sans inclure les fédéralistes nationalistes québécois (ou les régionalistes de l'Ouest) à la gouverne de l'État. Cela s'est avéré non seulement le cas à partir de l'élection du Bloc québécois en 1993, mais aussi au moins depuis les élections de 1968. Bref, le Canada n'est multinational que dans sa composition, non dans sa gouverne.

L'AFFAIBLISSEMENT DU POIDS ÉLECTORAL DES FRANCOPHONES AU QUÉBEC

Tandis que l'exclusion caractérise la scène fédérale, l'affaiblissement du poids électoral des francophones distingue les scènes provinciale et municipale. Cet affaiblissement provient du fait que le Québec ne constitue pas une société intégrée politiquement et que deux groupes d'allégeance nationale différente s'y opposent en matière de rapports intercommunautaires. Leurs comportements électoraux, tels que déformés par le mode de scrutin majoritaire, favorisent chez les uns la prédominance des fédéralistes radicaux et, chez les autres, la mise en place d'une stratégie délétère pour le mouvement souverainiste lui-même. Reprenons ces éléments.

Le principal clivage qui existe au Québec est de nature linguistique et constitutionnelle. Il oppose d'une part francophones et non-francophones, sur la base des allégeances nationales à l'une ou l'autre « communauté politique ». Il oppose d'autre part, en milieu francophone, l'élite sociale et intellectuelle à l'élite sociale. C'est donc dire que là où il n'y a pas de non-francophones, on retrouve néanmoins un alignement des forces politiques conséquent avec la question du statut politique du Québec, et cela dans toutes les agglomérations québécoises (Piroth, Serré, Lublin, 2005).

Ce clivage a naturellement des implications de premier ordre dans la configuration des forces politiques. Dans la représentation, la diminution du pluralisme réalisée par le mode de scrutin majoritaire fait en sorte que certains sous-groupes sont mieux placés que d'autres sur le plan électoral et parviennent à prendre le contrôle des partis. Par son mode de nomination des candidats, le mode de scrutin majoritaire favorise ainsi les candidats qui disposent des assises organisationnelles les plus larges. Or ces assises sont relativement similaires dans les 125 circonscriptions. Dans le cas du Parti libéral du Québec, il s'agit des associations anglophones ou ethnoculturelles, des organisations issues des milieux d'affaires ou des milieux municipaux, des associations de bienfaisance ou de loisir, etc. (Serré et Deschênes, 2003).

Pour réussir au Parti libéral du Québec, les candidats sélectionnés de la sorte se font ensuite les dénominateurs communs entre clientèles francophone et non francophone. Une forte majorité d'entre eux provient de

circonscriptions à composante non francophone plus ou moins marquée. Ils en proviennent évidemment davantage lorsque le parti est défait, moins lorsqu'il étend ses appuis chez les francophones. Grâce au vote bloc et quasiment permanent des non-francophones, la longévité de ces élus est presque illimitée, ce qui leur permet d'acquérir à la fois prestige, notoriété et expérience parlementaire. Ce sont précisément ces ressources qui leur permettent d'accéder en plus grandes proportions aux plus hautes fonctions au sein des gouvernements libéraux (Serré, 2002). Au mieux, ces élus sont partisans du *statu quo* quant au partage des pouvoirs et des ressources au Canada tandis qu'au pire, ils sont partisans de la centralisation des pouvoirs à Ottawa. Collectivement, ils sont suffisamment nombreux pour maintenir le parti sur des positions présentant négativement les droits politiques et culturels du Québec, autant lorsqu'ils sont dans l'opposition que lorsqu'ils sont au pouvoir. Avec un parti dirigé par des fédéralistes radicaux, il est presque impossible d'établir des consensus politiques pour défendre les droits culturels du Québec, et carrément impossible de réaliser la souveraineté.

L'ascendant des fédéralistes radicaux au sein du Parti libéral du Québec ne peut expliquer à lui seul l'inaction et l'impuissance politique du Québec français décrites par maints chercheurs (voir Dion, 1987, Balthazar, 1986, Jacques, 1991). Le mode de scrutin majoritaire a aussi des effets délétères sur les forces souverainistes et nationalistes elles-mêmes (Serré, 2004 et 2005a). Il impose tout d'abord la stratégie référendaire comme mode d'accession à la souveraineté. Or cette stratégie, qui vise la conquête d'un segment de 5 % à 10 % de l'électorat fédéraliste nationaliste, exige des dirigeants du Parti québécois une approche « rassurante » pour les rallier. Elle exige, pour établir la crédibilité des souverainistes, des choix contraires aux droits culturels pour en conserver qu'une acception restreinte des droits politiques, le droit à l'indépendance.

En matière de relations intercommunautaires, le Parti québécois plastronne ainsi face aux acteurs d'outre-ouataouais, mais se fait lui-même le défenseur et le propagateur de thèses anti-nationalistes au Québec. Quand d'aventure il conteste, il ne fait que recourir à la stratégie de la victime sans être le moins capable de réagir, faute de consensus avec les fédéralistes radicaux qui dirigent le Parti libéral. Dans l'optique péquiste, accumuler les outrages et les défaites devrait soulever l'indignation des Québécois francophones et les mener à l'indépendance. En réalité, cette stratégie n'a jamais permis au Parti québécois d'établir l'union des forces politiques nécessaires à ce changement radical dans la vie d'un peuple qu'est l'indépendance. Seuls les libéraux y sont parvenus, contre leur gré, avec l'échec de l'Accord du Lac Meech en 1990 puis avec celui de l'Accord de Charlottetown en 1992.

Le référendum de 1995 s'est déroulé dans la foulée de ces deux événements marquants.

C'est ainsi, entre les fédéralistes radicaux du Parti libéral et les souverainistes non nationalistes du Parti québécois, après, en prime, le renforcement de l'emprise des fédéralistes radicaux sur le pouvoir municipal (Serré, 2001), que s'établit un climat politique hostile aux droits culturels des Québécois francophones. Tout individu critique, défenseur des droits culturels, et plus spécifiquement des mesures de protection interne, entre en marge de la vie politique, cependant que reculent les droits culturels des francophones. Quant aux défenseurs des droits sociaux, ils sont aussi refoulés au même endroit au nom de l'indispensable solidarité nationale. Après l'usure du temps et la dispersion des énergies démocratiques, l'espace de liberté politique s'est étrié devant l'offensive fédérale et l'inertie québécoise. Une sorte de « grande noirceur » marque depuis dix ans la vie politique au Québec (Serré, 2006).

Devant cette enfilade de défaites et ces attitudes hostiles aux droits culturels, un écart grandissant s'est installé entre les dirigeants péquistes et les forces de démocratisation collective (les nationalistes) et sociale (la gauche). Grâce aux effets des institutions, cette dynamique de refoulement n'a pas généré une nation plus confiante en ses moyens, un rejet plus net d'un régime politique qui lui est aussi hostile, un consensus politique plus fort en faveur d'un avenir proprement québécois. À la faveur d'une volonté politique plus démocratique et plus libre, l'indépendance serait sans doute survenue il y a plus de 30 ans (Serré, 1999). Elle a plutôt cédé sa place à l'enlisement et à l'ennui. Clairement, des forces subtiles maintiennent le Québec dans sa situation passive face au gouvernement fédéral et réduisent l'horizon du changement à celui des générations.

COMPRENDRE LES INSTITUTIONS POLITIQUES DU QUÉBEC ET DU CANADA

On ne peut faire l'économie d'une compréhension des institutions politiques pour comprendre la dynamique politique du Québec ou du Canada. Les racines britanniques de nos institutions expliquent largement l'exclusion dont est l'objet le Québec au sein du Canada. Elles expliquent également les difficultés d'affirmation du Québec en matière de relations intercommunautaires.

Le régime parlementaire est une délégation modérée de démocratie envers des dirigeants élus dans l'espoir que ceux-ci préserveront à la fois la noblesse et le pouvoir contre l'ignorance et la furie des masses. Le régime parlementaire confère à un seul, au premier ministre et à ses proches, la charge

de faire les lois et de les faire exécuter. À lui la responsabilité des pouvoirs législatif et exécutif, quand il ne cumule pas, en plus, la responsabilité de nommer les juges. Son pouvoir est considérable, mais à la mesure de celui qui en est titulaire : un mauvais chef génère l'ire des masses, un bon chef les ramène à l'ordre.

Rien de mieux pour les groupes de pression qu'une telle concentration du pouvoir. Aucun chef ne peut résister à l'envie de solutionner ses problèmes, et ceux de l'État, en recourant à tous les moyens disponibles dans l'immédiat, quitte à aliéner le bien commun. La venue des investissements étrangers devient l'incantation suprême tandis que le non-interventionnisme place l'État dans une situation de dépendance. La coopération avec les grandes corporations transnationales qui viennent exploiter les populations et les richesses du territoire finance les activités de l'État central. Les ministres ont peu à dire, c'est le premier ministre et le pouvoir qui parlent. Les régions ont peu à dire, elles ont pour devoir de nourrir l'État central. En échange de l'appropriation étrangère du territoire, du développement économique par et pour les marchés étrangers, les régions récoltent d'abord des emplois, mais ceux-ci viennent avec le saccage du territoire, l'épuisement des ressources et les fermetures des usines au gré des stratégies commerciales étrangères (Serré, 2005).

Un tel régime, basé sur la concentration du pouvoir et le refus d'une participation plus large des citoyens à son exercice, est politiquement instable par définition. Hautement contestable, devrait-on dire. Il n'est possible que parce que le chef dispose d'une majorité des députés et que ceux-ci abdiquent leurs responsabilités de législateurs en échange d'un éventuel accès à un ministère. Pour les simples élus comme pour les ministres, les décisions sont prises ailleurs, et la plupart sont beaucoup plus occupés à se battre entre eux pour accéder aux postes les plus prisés. La discipline de parti est tout aussi essentielle que la promesse d'un ministère : un député infidèle ou contestataire est un député sans avenir. Le lien de représentation est renversé : le chef – le gouvernement – décrète, la volonté populaire est soumise au gouvernement.

En réalité, il est rare qu'un parti parvienne à obtenir une majorité des voix. Un tel phénomène était plus courant avant les années 1960. Les aspirations démocratiques et le pluralisme qui ont suivi en ont considérablement réduit les probabilités. Minoritaires aux voix, c'est ainsi que la plupart des partis accèdent au pouvoir au Québec et au Canada. C'est donc le mode de scrutin majoritaire qui leur procure d'artificielles majorités d'élus. Les gouvernements représentent donc des factions politiques minoritaires dans l'électorat. Ainsi, la règle du pouvoir est que la « communauté politique » est habituellement dirigée par une minorité, rarement par une majorité (Serré et

Deschênes, 2003). Voilà quelque chose d'inquiétant pour les sociétés affligées de tels régimes de concentration de pouvoir, en particulier lorsqu'il y a forte abstention.

Le mode de scrutin majoritaire occupe par conséquent une place essentielle dans les régimes parlementaires québécois et canadien. Au fédéral, il permet l'exclusion des fédéralistes nationalistes du Québec tandis qu'au provincial, il favorise un sous-groupe de l'électorat et force l'adoption de la stratégie référendaire, dont les effets sont délétères et n'ont jamais mené à l'objectif qu'elle est sensée viser. Dans les deux cas, la faiblesse du pluralisme affaiblit les francophones et fait l'impasse sur les droits culturels. Voilà une problématique majeure qui correspond aux effets de déterminants structurels et dont les impacts se font sentir dans tous les aspects de la vie collective.

CONCLUSION

Cette étude sur le comportement électoral sur la scène fédérale est une invitation à revenir sur les effets des facteurs institutionnels pour comprendre l'évolution du Québec contemporain. Elle s'inscrit dans une recherche cherchant à révéler la structuration du pouvoir et à préciser un certain nombre de problèmes éthiques. Parmi ceux-ci se trouvent le fait que les gouvernements portés au pouvoir sont habituellement minoritaires aux voix ; que les députations présentent un profil professionnel non représentatif et favorable aux forces conservatrices ; que le poids électoral des groupes linguistiques est tantôt artificiellement gonflé (les non-francophones), tantôt artificiellement réduit (francophones) ; que la dynamique électorale favorise globalement les fédéralistes radicaux ; qu'elle est hostile aux droits collectifs des francophones ; et qu'elle produit, enfin, un espace de liberté politique étriqué refoulant les Québécois à la passivité et la victimisation.

La contribution des politologues pourrait être de faire comprendre comment les institutions politiques québécoises fonctionnent et articulent des volontés diverses et parfois opposées. Il pourrait leur revenir d'identifier les distorsions induites par les institutions et d'évaluer leur part dans l'explication d'éventuels blocages politiques. Cela fait, les historiens, qui sont chargés d'interpréter la vie collective, auront dès lors à tenir compte de ces éléments institutionnels et de leurs conséquences. C'est finalement à eux que revient la tâche de se prononcer sur les problèmes d'interprétation soulevés par leurs collègues.

BIBLIOGRAPHIE

Balthazar, Louis (1986), *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone.

Conway, John Frederick (1995), *Des comptes à rendre : le Canada anglais et le Québec, de la Conquête à l'accord de Charlottetown : essai*, Montréal, VLB éditeur.

Dion, Léon (1987), *Québec : 1945-2000. À la recherche du Québec. Les intellectuels et le temps de Duplessis*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.

Jacques, Daniel (1991) *Les humanités passagères. Considérations philosophiques sur la culture politique québécoise*, Montréal, Boréal.

Kymlicka, Will (2001), *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, La Découverte ; Montréal, Boréal.

Piroth, Scott, Pierre Serré, David Lublin (2005), « Francophone Bilingualism, Inter-group Contact and Opposition to Quebec Sovereignty among Quebec Francophones », dans *Nationalism and Ethnic Politics*, no. II, automne.

Serré, Pierre (1999), « La souveraineté interdite. Avec un mode de scrutin proportionnel adéquat, le Québec aurait pu devenir indépendant dès le début des années soixante-dix », dans *L'Action nationale*, avril.

Serré, Pierre (2001), « Les cités rouges. Les fusions municipales modifient la structure du pouvoir au Québec », dans *L'Action nationale*, novembre.

Serré, Pierre (2002), *Deux poids, deux mesures. L'impact du vote des non-francophones au Québec*, Montréal, VLB éditeur.

Serré, Pierre (2004), « D'un référendum à l'autre, ou comment tourner en rond. L'impact du scrutin majoritaire sur la stratégie péquiste », dans *L'Action nationale*, février.

Serré, Pierre (2005a), « Les déterminants structurels d'un cul-de-sac stratégique », dans Jocelyne Couture, *Redonner sens à l'indépendance*, Montréal, VLB Éditeur.

Serré, Pierre (2005b), « Les régions dépendantes. Comment la centralisation du pouvoir corrompt le développement des régions », dans *L'Action nationale*, janvier.

Serré, Pierre (2006, à paraître), « Déficit démocratique ou grande noirceur ? », dans OEDIP (Observatoire d'études sur la démocratie et les institutions politiques), *La démocratie moderne entre représentation et représentativité*, Montréal, Athéna éditions.

Serré, Pierre et Sylvain Deschênes (2003), « Les élections du 14 avril 2003 : le malaise de la démocratie québécoise », dans *L'Action nationale*, mai-juin.

Tully, James (1999), « Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales », dans *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, no. 2.

Young, Robert Andrew (1995), *La sécession du Québec et l'avenir du Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.